N. 23. TOME Ier — 1ère ANNÉE — VENDREDI 28 JANVIER 1842.

ON S'ABONNE

— Au bureau central, à l'imprimerie de la Banque de Pologne.

— Chez tous les libraires.

— Et à tous les bureaux de poste.

Pour 3 *mois*

Varsovie: R. ar. 2, c. 25 (15 f.)
à domicile. 2, 40 (16 f.)
Province 3, (20 f.)

Un N°. isolé — c. 5 (10 gr.)

On reçoit les avis à insérer, tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir, au bureau du journal.

Le prix des insertions, se règle à l'amiable.

Les lettres adressées à la rédaction doivent être affranchies.

LE GLANEUR DE VARSOVIE



Varsovie, 28 *Janvier*. — M. de Niderstetter Consul général de Prusse, a donné hier un bal que LL. AA. le Prince et la Princesse de Varsovie ont honoré de leur présence.

M. de Niderstetter a ouvert les danses avec Madame la Princesse, et S. A le Prince Maréchal avec Madame Niederstetter.

PARTIE POLITIQUE.

Paris 18 *Janvier*. — Le gérant du *Siècle* a comparu aujourd'hui à la barre de la chambre des Pairs, seul et sans défenseur. La chambre était nombreuse; le scrutin a constaté la présence de 181 membres. Après avoir subi un interrogatoire fort court, le gérant du *Siècle* a prononcé pour sa défense, un discours dans lequel il s'est attaché à justifier la vivacité des termes de son article, et à protester de sa modération et de son respect pour tous les pouvoirs constitutionnels.

La chambre a voté d'abord sur la culpabilité; 144 voix contre 37 ont déclaré le gérant du *Siècle* coupable d'offense envers elle. Deux scrutins ont eu lieu pour l'application de la peine, et le gérant du *Siècle* a été condamné à un mois de prison et 10,000 francs d'amende. C'est la moindre peine qui ait été appliquée, en pareille occasion, par la chambre, depuis la révolution de 1830. En 1833, le gérant du *National* avait été condamné à deux ans de prison.

— Continuation de la séance du 17: M. *Berville*, dans son discours, a rendu hommage à la manière dont M. *Carné* venait d'exposer les avantages du système d'isolement. Il a blâmé la politique du cabinet à l'égard de l'Espagne. Nous avons des torts à réparer envers ce pays, a-t-il dit, et nous faisons tout ce qu'il faut pour nous l'aliéner.

M. *Berville* s'est attaché à prouver que la politique de concert ne convenait pas à la France, qui se trouvait par là, forcée d'immoler ses intérêts tantôt aux uns, tantôt aux autres. Suivant l'orateur, la seule politique convenable, est celle des alliances spéciales. Il a voté en conséquence contre l'adresse.

M. *Fould*, membre de la commission et du centre, a clos la séance par un discours dont voici les traits saillants: 1° le ministère en prenant pour base de ses négociations la note du

8 Octobre, a obtenu plus que cette note ne stipulait; [Il a obtenu pour le Pascha l'hérédité et le privilège de lever des impôts. (La note se bornait à protester contre la déchéance); 2. Il n'a pas fait les premiers pas pour rentrer dans le concert européen. Les puissances ne pouvaient non plus faire les avances. C'est le Sultan qui a demandé le concours de la France, ne se croyant pas assuré sur son trône, sans l'appui de son ancienne alliée. 3. Enfin, M. Fould, en critiquant l'isolement, a demandé ce que l'on pouvait entendre par une *paix armée*, et dit qu'il attendait la fin de la discussion, pour obtenir une réponse à sa question.

— Dans la séance du 18, après un discours de M. Dugabié, M. le ministre des affaires étrangères a annoncé, de sa place, que le gouvernement donnerait, dans le cours de la discussion, toutes les explications que l'on pouvait désirer, concernant les affaires extérieures et la politique intérieure.

— La discussion générale sur le projet d'adresse a été close aujourd'hui. Demain commenceront les débats sur chaque paragraphe.

— M. de Salvandy n'est point indisposé, ainsi que les journaux de l'opposition l'avaient prétendu hier. Aussitôt après son arrivée à Paris, il a été reçu dans la soirée par S. M. Louis Philippe. A la suite de cette réception, la plupart des ministres, entre autres MM. Guizot et le maréchal Soult, ont été appelés dans le cabinet du Roi. — On assure que l'ex-Reine régente y a été également appelée. M. de Salvandy a paru aujourd'hui à la chambre.

— Abd-el-Kader n'est point en fuite, comme *le Commerce* l'avait annoncé prématurément, mais sa puissance a subi un échec des plus sensibles, par suite de la défection d' une foule de tribus qui jusqu'à présent, avaient reconnu son autorité. Les Arabes, dit *le journal des Débats*, sentent que la fatalité répudie Abd-el-Kader. Une révolution s'opère au cri général de la paix. Tout n'est pas fini sans-doute, nous ne nous abusons pas, mais un grand ébranlement moral vient dissiper le prestige de la puissance d'Abd-el-Kader. Le premier résultat des défections qui viennent d'avoir lieu, sera l'expulsion d'Abd-el-Kader de la ville de Tlemecen, où il se tient pour le moment enfermé, et d'où il n'est pas sorti, comme on l'avait cru d'abord. Le nouvel allié de la France, Mohammed Chigr est assez fort pour résister à l'Emir, car il dispose de six cents cavaliers arabes et de 8 à 10,000 fantassins kabyles. Si l'on considère que Mohammed Chigr, est comme Abd-el-Kader, un marabout vénéré, comme lui, fils de marabout, et avec plus de certitude que lui, descendant d'une famille très-anciennement illustrée dans la province d'Oran; on devra rendre justice à la politique du général Bugeaud, à l'habileté avec laquelle il a saisi l'occasion d'opposer à Abd-el-Kader, outre le bey Osman, un personnage tel que le marabout Chigr, dont l'exemple exercera une immense autorité sur l'esprit des Arabes.

— D'après une lettre d'Alger en date du 11, le général Bugeaud reste définitivement en Afrique, et le général Rumigny doit prendre le commandement des troupes de la division d'Alger.

— On assure que le Duc de Nemours partira, dans deux mois, pour l'Algérie, et qu'il prendra part aux opérations qui seront dirigées alors contre Abd-el-Kader.

— Cabrera était attendu, le 18, à Paris, mais il ne doit rester que quelques jours dans la capitale.

— Le 16 du courant, a eu lieu la translation, dans le temple protestant de Sédan, des cercueils de Henri de Latour d'Auvergne, Prince souverain de Sédan; de Marie Elisabeth de Nassau, Princesse d'Orange sa femme, et de quelques membres ou alliés de leur maison. Toutes les autorités du départe-

ment, les représentants du Roi des Pays-Bas, les délégués du Duché de Bouillon, et les autres députés, se sont rendus en corps à l'hospice de Sédan, pour procéder à la levée des sarcophages. La plus grande pompe a présidé à cette solennité.

LONDRES, 17 *Janvier*. LL. MM. le Roi de Prusse et le Roi des Belges sont attendus en Angleterre le 22 du courant; LL. MM. remonteront la Tamise jusqu'à Woolwich, débarqueront dans cette ville, et se rendront immédiatement au château de Windsor. Le soir même de l'arrivée des deux souverains, S. M. la Reine Victoria donnera une brillante soirée. Pendant le temps de son séjour en Angleterre, le Roi de Prusse, assure-t-on, visitera l'université d'Oxford et les manufactures de Manchester. S. M. se propose aussi de faire une visite à la Reine douairière, dans le cas où la santé de cette princesse ne lui permettrait pas d'assister à la cérémonie du baptême.

— Le Prince Albert a posé aujourd'hui la première pierre de la nouvelle Bourse de Londres.

D'après des nouvelles de l'île Maurice (anciennement île de France), le gouverneur a expulsé de cette colonie tous les ecclésiastiques français.

MADRID, 11 *Janvier*. — La feuille ministérielle *el Espectator*, ayant annoncé que M. de Salvandy avait laissé à Madrid M. le Duc de Glücksberg, en qualité de chargé d'affaires, ce dernier se rendit hier au ministère des relations extérieures et y déclara qu'il n'avait point le titre qu'on lui avait donné, et que tout son devoir se bornait, pour le moment, à signer les passeports français.

ATHENES 31 *Décembre*. Le gouvernement grec a fait à la Porte les concessions les plus larges relativement à la demande d'indemnités, pour les propriétés que les Turcs réclamaient à Athènes et dans l'île d'Eubée. S'en reposant du reste sur la protection des trois grandes puissances qui ont garanti l'indépendance de la Grêce, il ne fait aucun préparatif de guerre.

NEW-YORCK, 23 *Décembre*. Aux Etats-Unis, l'agitation produite par la question du droit de visite, semble se communiquer à tous les corps de l'état, à ceux même à qui leur position, fait observer le *Journal des Débats*, semblait devoir imposer le plus de réserve. Dans la séance du 22 Décembre dernier, M. Barrow a demandé le renvoi à la commission des affaires étrangères, d'une pétition adressée au sénat par les directeurs d'une compagnie d'assurance de la *Nouvelle Orléans*. Cette compagnie avait assuré, sur le navire la *Formosa*, 38 esclaves contre tout risque de prise par les croiseurs anglais. Une tempête ayant forcé ce bâtiment à relâcher à l'île de Nassau, les 38 esclaves qui étaient à bord, furent mis en liberté par les autorités anglaises de l'île. C'est contre ce fait que la pétition en question proteste. M. Barrow a dit en terminant que les Etats du Sud ne pouvaient pas attendre plus longtemps justice, ni souffrir que leur propriété restât indéfiniment exposée aux instincts pillards (*plundering propensities*) des autorités anglaises; qu'il avait demandé que la pétition fût renvoyée à la commission des affaires étrangères, et non au président de la république, parce qu'il avait voulu éviter les interminables délais de la diplomatie; que, si l'on ne se hâtait pas de faire rendre justice aux Etats du Sud, alors ce serait à eux d'armer des bâtiments, et d'aller détruire Nassau, ainsi que tous les repaires d'incendiaires et de pirates, qui infestent les côtes Américaines.

— La pétition, conformément à la demande du préopinant, a été renvoyée à la commission des affaires étrangères.

— Le journal des *Débats* qui rend compte de cette séance du sénat ajoute:

Mais, tandisque les Américains se plaignent avec tant d'aigreur des vio-

lences exercées sur leurs bâtimens, ils se rendent eux mêmes coupables d'attaques à main armée sur le territoire anglais dans le Canada. L'état de désordre et presque de guerre recommence sur la frontière du Nord: Plusieurs fermes anglaises ont été incendiées.

MESCELLANEA.

THEATRE-ITALIEN A PARIS.

(Le *Stabat* de Rossini.)

(*Fin.*)

Passons maintenant à un examen plus détaillé:—Le premier verset, — *Stabat Mater dolorosa*, est attaqué par les quatre voix, les chœurs et tout l'orchestre. C'est en quelque sorte l'ouverture de cette lamentation dramatique où le récit des angoisses de la mère du Christ, voyant mourir son fils, se mèle à la prière du pécheur qui veut, en partageant les douleurs du crucifié, arriver à la gloire éternelle.—Ce grand sanglot est d'une poésie et d'une puissance admirables, on y sent gémir tout un peuple éploré. — Les quatre voix étaient Grisi, Albertazzi, Tamburini et Mario.— Les applaudissemens ont éclaté comme un tonnerre à la fin de cette strophe.— Le génie de Rossini venait de prendre possession de son auditoire dominé et charmé.

Le second verset, *Cujus animam gementem*, chanté par Mario seul, avec cette voix fraîche, argentée, sympathique, élégamment élégiaque qui le distingue, est une mélodie lente et mélancolique, d'un jet si naturel qu'il semble, en l'entendant, qu'on l'aurait inventée soi-même. — C'est une de ces phrases que le talent ne trouvera jamais, et qui viennent à Rossini sans qu'il les cherche, — quelque chose qui se grave invinciblement dans la mémoire comme la romance du Saule.

Le troisième verset *Quis est homo qui non flerit*, traité en duo et chanté par MMmes Albertazzi et Grisi, exprime bien l'étonnement douloureux que doit causer le supplice d'un Dieu à l'humanité pour laquelle il se sacrifie.

Ce verset, sans doute, est beau; mais l'enthousiasme, a transporté tous les assistans, lorsque Tamburini, avec sa belle voix de basse si pleine et si bien timbrée, a récité la strophe *Pro peccatis suae gentis.* Il est impossible d'imaginer une mélodie plus grave et plus majestueuse. Tamburini l'a dite d'une manière sobre, large et calme, tout à fait dans le style d'église, et si bien, que des *bis* furieux, vociférés de toutes parts, l'ont obligé de recommencer.

L'*Eia mater fons amoris*, récit de basse, dialogué avec le chœur, a bien le caractère de prière plaintive du chrétien pénétré, qui implore comme une faveur, une part des larmes et des douleurs divines. — Cependant la douleur n'altère en rien la beauté de la phrase qui reste toujours pure et transparente comme du marbre de Paros,— car, même dans les élancemens les plus abandonnés du désespoir, Rossini ne grimace jamais; — ses plus grandes désolations ont le masque pâle et régulier de la Niobé antique.

La seconde partie du *Stabat*, que l'on aurait dû exécuter sans désemparer, avec une pose de quelques minutes, ainsi que cela se pratique à l'église à chaque strophe, commence par *Sancta mater istud agas*, quatuor chanté par Albertazzi, Grisi, Tamburini et Mario, qui est peut-être un peu théâtral, quoique fort beau en lui-même. Nous n'en ferons aucun reproche à Rossini, car si le *Stabat* a produit tant d'effet, c'est à cause de ce *défaut* : de la musique d'*église*, dans le vrai sens du mot, nous ennuierait fort.

THEOPHILE GAUTIER.

Théâtre des Variétés.—Les Poletais.—La Soeur de Jocrisse, vaudevilles joués par les artistes français. — Drazli we położenie (Une position délicate), joué par les artistes polonais.

Hier, dans la soirée, — 8 *dégrés de froid.* — *Ce matin,* — 10.